AVECinfo

no 6

février 2006

AVECin Association Vaudoise des EnseignantEs du Cycle initial

Société Pédagogique Vaudoise Ch. des Allinges 2 1006 Lausanne

Autres temps, autre école

Deuxième journée de réflexion consacrée au Cycle initial :

L'école enfantine, une école comme les autres ?

Samedi 12 novembre 2005, à Lausanne, quelque 400 personnes, enseignantEs, parents, autorités scolaires ou politiques étaient réunies, pour une première journée de discussion sur le thème « Faut-il rendre le cycle initial obligatoire ? »

Nécessaire rencontre entre divers mondes qui pourtant se côtoient, se rencontrent, se parlent, elle a mis en évidence certaines incompréhensions et méconnaissances du travail effectué dans les classes enfantines vaudoises, mais aussi des demandes d'explications de la part de ceux dont l'école n'est pas le métier mais qu'elle concerne.

La matinée, composée de conférences de qualité donnant le point de vue de spécialistes de l'enfance ainsi que de parents et de politiques sur le bien-fondé d'une scolarisation obligatoire à quatre ans, a permis une approche large des problématiques et mis en évidence la complexité de la question.

Faisant suite à la présentation du rapport de la Commission Cin, la table ronde qui donnait la parole à des représentants des enseignantEs, des parents et du monde politique a livré un panorama des diverses représentations que l'on peut avoir du métier d'enseignantE au cycle initial ainsi que du travail qui s'y fait.

Fort de tout ce qui s'est dit lors de cette première journée de discussions, le comité, par le biais de son journal, souhaite communiquer ses réflexions sur les points qui lui semblent essentiels et qui seront débattus le 11 mars. La diffusion de cette publication adressée habituellement aux enseignantEs membres de l'AVECin-SPV est élargie, pour l'occasion, à toutes les personnes présentes au Forum.

Le comité souhaite trouver à l'aula des Cèdres un espace d'écoute respectueuse, engage les enseignantEs du Cin à s'y rendre en nombre et fait le pari d'une rencontre possible entre les divers partenaires.

Les objectifs et activités pré-scolaires actuels des classes enfantines vaudoises (document de la CDIP du 11 juin 1992) se proposent de favoriser, en collaboration avec les parents, l'épanouissement de l'enfant par la socialisation et l'éducation ainsi que d'aider à son développement social, psychomoteur et cognitif.

Ils se découpent en six domaines: socialisation, activités langagières, activités mathématiques, activités artistiques, activités corporelles, connaissance de l'environnement.

Un remaniement de ces objectifs s'accordant avec le PECARO assurerait un travail plus fin avec les élèves.

Le comité adhère à ce projet, mais souligne fortement le fait que les objectifs doivent rester des « visées » aidant l'élève à progresser dans ses apprentissages et l'enseignante dans son travail pédagogique.

Il constate que :

- les enfants de quatre à six ans accueillis dans les classes enfantines présentent des différences notables dans leur développement psychologique, social et affectif et viennent de milieux sociaux ou culturels très différents. On ne saurait attendre d'eux les mêmes connaissances et compétences après deux ans de scolarité seulement,
- une entrée trop rapide et trop absorbante dans les apprentissages scolaires pourrait leur ôter toute envie d'apprendre et engendrer un stress et des difficultés psychologiques handicapantes sur le long terme (Jacques Ducret, lors de la conférence inaugurale des Forums du Cycle initial le 19 novembre 2005),
- l'évaluation, au Cin est avant tout formative et se fait par l'observation de l'élève (procédures, attitudes, compétences, savoirs). L'obligation d'atteindre des micro-objectifs (reconnaître les chiffres, les lettres, les couleurs par ex.) ne donnerait qu'une vision fragmentée de l'élève et ne tiendrait pas compte de son développement global. Qu'en serait-il d'un enfant mélangeant, comme il est encore acceptable à cet âge, les chiffres 6 et 9, les lettres b d p q ou hésiterait entre le violet et le mauve ?
- l'abandon du passage automatique du Cin au 1^{er} cycle primaire (hormis certains cas spécifiques dont la décision de maintien nécessite l'appui d'un groupe pluri-disciplinaire) mettrait, de manière inadmissible, des enfants d'à peine six ans en échec scolaire.
- Par ailleurs, le comité :
- **revendique la liberté pédagogique** et la créativité (travail par thème, par projet de classe ou d'élève, par objectif etc...) qui permettent la souplesse et la différenciation,
- **demande des moyens pédagogiques** spécifiques au cycle initial, seul garant d'une certaine harmonisation des pratiques et permettant une promotion plus aisée du travail fait au Cin.
- **promeut une approche transversale des apprentissages** prenant en compte les six domaines d'activités et ne saurait imaginer une répartition horaire telle que pratiquée dans l'enseignement primaire,

2

- envisage la question de la communication aux parents comme essentielle et encourage les échanges d'informations oraux et argumentés au sujet de l'évolution de l'enfant et de ses apprentissages,
- s'oppose à la mise en place d'une évaluation institutionnalisée fondée sur des

micro-objectifs tels que décrits plus haut, qui ne tiendrait pas compte du développement global de l'enfant,

- **défend l'organisation actuelle** qui réunit deux classes d'âge (première et deuxième année ensemble) et la richesse des échanges qui en découlent,
- demande que sa voix soit entendue lorsqu'il dit la fatigue des enseignantEs qui évoquent l'ampleur de leur tâche éducative, leur difficulté à obtenir l'implication d'enfants envers qui la société a de moins en moins d'exigences et la complexité grandissante de leur travail,
- fait sien le proverbe africain qui dit qu' « il faut tout un village pour élever un enfant », suggérant par là qu'il n'est pas possible de laisser à l'école toute la charge de l'intégration sociale et de l'éducation des jeunes enfants.

Horaire et organisation

Le cycle initial vaudois se signale aujourd'hui par la multitude d'horaires et d'organisations qui le compose : horaire différencié entre élèves de première et de deuxième année, horaire progressif qui prévoit une entrée échelonnée lors de la première année scolaire, horaire sur quatre jours, demi-classes homogènes, demi-classes hétérogènes, début et fin des classes à des heures différentes.

Ces choix qui reposent sur une réflexion pédagogique, sur des demandes parentales et politiques ou sur des nécessités d'infrastructure semblent convenir à un canton dont les réalités communales ou régionales sont très diverses et il n'est pas dans les propos de l'AVECin de suggérer une harmonisation cantonale des horaires, leur définition devant rester une prérogative des Etablissements.

Par contre, le comité déclare indispensable le maintien de moments d'enseignement en demi-classes.

Les enfants de cet âge se distinguent par leur grande dépendance affective et leur difficulté à faire preuve d'autonomie, tant dans les actes de la vie courante que dans leurs pensées et leurs attitudes. Une prise en charge dans un petit groupe favorise une bonne entrée dans la scolarité par une socialisation réussie et permet à l'enseignant d'avoir une meilleure vision des besoins des élèves. Elle permet aussi d'aborder les différents apprentissages en consacrant plus de temps à chacun, stimulant l'un, rassurant l'autre et jouant son rôle encadrant et structurant de manière adéquate. A ce propos, l'AVECin déplore le fait que ces moments en demi-classes soient, la plupart du temps, réservés aux élèves de deuxième année. Les élèves de première année du Cin en tireraient aussi un grand bénéfice et les démarches existantes ont montré des résultats encourageants.

Age d'entrée

La loi scolaire qui fixe l'âge d'entrée au Cin à quatre ans révolus au 30 juin autorise un avancement pour les enfants nés jusqu'au 31 août et un retardement pour ceux nés entre le 1 mai et le 30 juin (ces possibilités ne font pas partie des dérogations, puisqu' autorisées par la loi).

Partant de l'idée parfaitement justifiable qu'il est regrettable d'empêcher un enfant au

développement précoce d'entrer à l'école, l'Institution a décidé d'autoriser ceux-ci à commencer l'école plus tôt. De belle et constructive, cette loi est maintenant détournée de son but initial et permet l'arrivée dans les classes d'enfants encore trop jeunes pour s'adapter aux exigences et aux contraintes scolaires et qui rencontrent des difficultés à suivre l'école dans de bonnes conditions ; (que dire à ces parents qui, forts de leur droit, se présentent dans un établissement scolaire pour y inscrire leur enfant alors que celui-ci est encore dans la poussette, ou à cette maman qui fournit les couches à l'enseignante le jour de la rentrée scolaire?).

L'AVECin engage donc l'Institution à réfléchir aux conséquences douloureuses que peut provoquer cette « bonne intention » et relève l'ambiguïté qu'il y a à vouloir augmenter les exigences scolaires au cycle initial tout en continuant à autoriser des enfants trop jeunes à le fréquenter.

Statut de l'enseignantE

La nouvelle description et classification des fonctions (DECFO) verra le statut d'enseignantE au cycle initial disparaître au profit de celui de maître généraliste. Attentif à ne pas péjorer le statut des enseignantEs du cycle initial, (caisse de pension ou prestations complémentaires incomplètes), l'AVECin revendique **un statut à temps complet**, même si, pour les enseignantEs, cela augmente le temps de présence en classe. Il invite par ailleurs les autorités à prendre en compte la difficulté et la complexité grandissante du métier et la nécessaire haute formation qu'il requière. En effet, prendre en charge de tous jeunes enfants, rendre compte de nos pratiques et les faire évoluer, rencontrer des parents de tous horizons, collaborer avec divers spécialistes intervenant dans le cadre scolaire, participer à la réalisation de projet d'école ou d'Etablissement justifient des positions exigeantes en matière de formation, de reconnaissance des compétences et conséquemment du statut.

Le comité